

ON EN PARLE DE CETTE REFORME !!!

L'année 2023 s'ouvre avec fracas sur la réforme des retraites. La CGT Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or décrypte pour vous cette réforme injuste et brutale... Parlons du système actuel :

« Permettre aux Hommes d'être à l'abri du besoin et de faire de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie » a été en 1945 l'objectif initial du Conseil National de la Résistance et d'Ambroise Croizat.

Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.



Le gouvernement nous dit :

Les caisses de retraites sont dans le rouge ?

FAUX

Le budget total des retraites s'élève à 370 milliards d'euros. Le déficit annoncé (12 milliards d'euros en 2027) représentera « seulement » 3%. En comparaison, les aides publiques aux entreprises s'élèvent à 150 milliards d'euros.

Il faut reculer l'âge de la retraite pour maintenir le niveau des pensions ?

FAUX

L'allongement de la durée de cotisation a été plus rapide que les gains d'espérance de vie. C'est donc la double peine : à la chute des pensions s'ajoute le recul de l'âge de départ à la retraite !

Le recul de l'âge de départ améliore le taux d'emploi ?

FAUX

Actuellement, 38% des personnes de plus de 60 ans sont en emploi. Repousser l'âge de départ à la retraite, c'est augmenter le nombre de personnes au chômage, malades, invalides... et les besoins en financements vont se déplacer de la branche retraite vers les caisses d'assurance maladie, chômage...

C'est une réforme équitable ?

FAUX

Les femmes seraient les grandes perdantes. La pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes. Par ailleurs, les femmes partent en retraite en moyenne plus tard que les hommes.

37 % des femmes retraitées touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets) en raison notamment des temps partiels subis.

Les agents des carrières longues ou des régimes spéciaux (police municipale, pompiers, rippers...) verraient le départ à la retraite reporté de 2 ans.

D'autres solutions existent...

Pour financer le droit à la retraite à 60 ans,
la CGT propose :

- Un plan de création d'emplois publics notamment dans la santé, l'environnement, les collectivités locales.
- Une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix.
- L'ouverture de négociation pour l'augmentation de l'ensemble des salaires des fonctionnaires.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes car les filières professionnelles féminines sont sous payées à qualifications et missions identiques.
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire.
- La prise en compte des années d'étude pour le calcul de la retraite.
- Soumettre à cotisations sociales les dividendes et supprimer les aides publiques aux entreprises sans conditionnalité ou contrepartie.

Les changements de calcul pour la retraite sont difficilement mesurables pour la très grande majorité des salariés car toujours reportés dans le temps. C'est le piège de la progressivité des mesures. C'est la fameuse clause du grand-père.

Alors dès maintenant, agissons avant qu'il ne soit trop tard !

AMPLIFIONS LE MOUVEMENT
NOUVELLE MOBILISATION
JEUDI 16 FEVRIER - 14H00
PLACE DE LA LIBERATION
DIJON

